

Adecco



Vivez l'expérience Adecco

Guide de bienvenue du salarié intérimaire



www.adecco.fr



Bienvenue chez Adecco

Ce livret va permettre **de vous guider et de vous accompagner** dans les grandes étapes de notre collaboration.

Il a pour objet de vous donner **toutes les informations utiles dans votre vie professionnelle** et de vous informer des **avantages** dont vous pouvez bénéficier.

Parce que nous savons que **la réussite de notre collaboration** passe par une relation **de proximité et de confiance**.

A young woman with curly hair, wearing a red sweater, is smiling broadly while looking at a yellow smartphone. The background is softly blurred, showing green foliage. The entire image has a warm, reddish-orange tint.

Première mission ? Le début d'une belle histoire !

On se dépasse pour votre réussite !
Quelles que soient vos compétences et vos attentes,
croyez-nous, on sera toujours là pour vous aider à avancer.

Nos valeurs et engagements

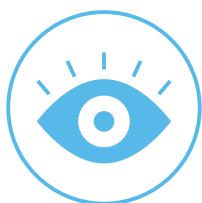
Nos valeurs



Passion



Esprit entrepreneurial



Client au centre



Partage



Responsabilité

Nos engagements



Notre agence



Nos engagements et nos valeurs
en matière d'éthique professionnelle.



Vous guider et vous informer
sur les modalités de vos missions.



Vous sensibiliser
aux règles de Prévention Sécurité.



Vous accompagner
pour vous permettre
d'enchaîner vos missions
et vous suivre dans votre
évolution professionnelle.



Vous faciliter
l'accès à vos avantages.

Adecco est votre employeur tout au long de vos contrats de mission. Votre agence Adecco reste à votre écoute et vous accompagne dans votre parcours professionnel.

Bonne humeur & bienveillance = relation de confiance !

Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Adecco est engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale pour « permettre à chacun de devenir acteur de sa vie ». Notre politique RSE repose sur 3 piliers :

Agir et innover pour l'emploi

Exemple d'action : Développement de contrats flexibles, formation des recruteurs en continu pour vous garantir un processus de recrutement équitable et responsable, sensibilisation à la sécurité et à la prévention des risques.

Construire avec nos parties prenantes un écosystème responsable

Exemple d'action : Dialogue avec nos clients pour mettre en œuvre des partenariats responsables, prise en compte de votre avis à travers des enquêtes de satisfaction.

S'engager pour une société solidaire et durable

Exemple d'action : Recrutement sans discrimination, cellule d'écoute, lutte contre le harcèlement, solution de covoiturage.

<https://www.adecco.fr/candidats/covoiturage>

Politique diversité et inclusion

Depuis plus de 30 ans, Adecco est engagé dans la lutte contre toutes formes de discrimination dans l'emploi. Nous avons mis en place des méthodes de recrutement fondées sur les seules compétences et aptitudes professionnelles.

Avec vous, nous participons chaque jour à promouvoir l'inclusion de toutes les diversités afin que chacun puisse être soi-même au travail.

En 2020, Adecco a lancé une politique #TOLERANCE ZERO contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes et attend de ses collaborateurs intérimaires un comportement et un langage exemplaire.

Si vous êtes victime ou témoin, rapprochez-vous immédiatement de votre agence Adecco.



Des équipes à votre écoute

A vos côtés

A vos côtés est un service unique, dédié à l'accompagnement des candidats, intérimaires et CDI intérimaires. Notre équipe répond sous 48 heures, de manière individuelle et personnalisée, aux sollicitations par mail.

avoscotes.avantages@adecco.fr

- Informe et conseille sur les avantages sociaux de l'entreprise et de la branche

avoscotes.handicap@adecco.fr

- Répond aux questions sur le sujet de la santé et du handicap au travail
- Guide dans les démarches administratives liées à une situation de handicap (RQTH)

<https://www.adecco.fr/situation-handicap/>

avoscotes.logement@adecco.fr

- Facilite l'accès aux dispositifs logement (location, prêt, mobilité...)
- Coordonne les aides spécifiques aux situations d'urgence

avoscotes.reclamations@adecco.fr

- Répond aux problématiques administratives liées aux contrats
- Pilote la résolution des litiges

avoscotes.sante@adecco.fr

- Accompagne la prise en charge des dossiers mutuelle (remboursement de soins) et prévoyance (complément d'indemnités).
- Participe au suivi des AT graves ou mortels et des arrêts maladie >30 jours

avoscotesinterimaires@adecco.fr

- Informe et conseille si vous êtes victime de violences conjugales ou familiales
- Coordonne les aides spécifiques aux situations d'urgence

Notre partenaire Stimulus

Notre partenaire Stimulus propose une écoute et un soutien psychologique pour améliorer votre bien-être au travail. La cellule d'écoute Stimulus est anonyme et confidentielle, gratuite et disponible 24H sur 24 et 7 jours sur 7 au 0801 825 037.

Notre partenaire FASTT

Le Fonds d'Action Social du Travail Temporaire intervient pour apporter des aides et services dans la vie des intérimaires (garde d'enfant, location de véhicule, hébergement temporaire, financements, santé...). www.fastt.org

Notre dispositif d'alerte

Si vous souhaitez faire remonter une situation non conforme à la loi, à nos principes d'intégrité et de conformité, une ligne externe "ACE Line" est ouverte aux intérimaires : 0-800-99-1011. (Appel gratuit et anonyme, disponible 24h/24, 7jrs/7, dans une multitude de langues). Pour en savoir plus : <https://bit.ly/3TEI3cM>

Notre code de conduite

Notre façon de travailler : pour en savoir plus sur le code de conduite Adecco <https://bit.ly/3TNrZ8P>

Notre collaboration

Votre contrat

Adecco devient votre employeur, dès lors que vous signez votre contrat de mission. Vous pouvez signer votre contrat électroniquement. Dans ce contrat seront notamment définis la durée de votre mission ainsi que votre salaire horaire.

Vos relevés d'heures

Ils sont indispensables au calcul de votre paie. En fin de semaine, vérifiez votre relevé d'heures électronique sur l'application Adecco & Moi.

Justificatif de domicile

Il est nécessaire afin que nous puissions, si cela est prévu dans votre contrat, vous rembourser vos frais professionnels (transport, panier...).

Votre paie

Mensuelle, elle est calculée à partir des relevés d'heures sur une période allant du 1er au dernier jour de chaque mois. Elle est payée le 12 du mois suivant. Votre bulletin de salaire est disponible dans l'application Adecco & Moi.

La demande d'un acompte

Il est possible de formaliser une demande d'acompte, directement dans l'application Adecco & moi, en fonction des heures effectuées et déjà enregistrées.

Absence, retard

Tout retard ou absence devra être signalé le plus rapidement possible à votre agence et justifié dans les 48 heures. L'agence n'est pas encore ouverte ? Laissez un message sur le répondeur ou notifiez votre absence sur l'application Adecco & Moi.

Pose des Congés Payés

Vous pouvez faire une demande de congés payés, dès lors que votre contrat est d'au moins 2 mois, qu'il couvre la période demandée, que vous respectez le délai de prévenance de 15 jours et sous réserve que l'Entreprise Utilisatrice puisse vous libérer.

Le Compte Epargne Temps

A partir de 151H67, le CET vous permet d'épargner des éléments de votre salaire (primes 13ème mois, IFM, JRTT, primes conventionnelles). Les sommes versées sur votre CET feront l'objet d'un abondement par Adecco, sous conditions (compte rémunéré). Vous disposez d'une totale liberté d'action sur les fonds épargnés. Vous pouvez gérer votre CET (ouverture, alimentation, déblocage, clôture) sur l'application Adecco & Moi.

Votre Mutuelle

Dès 414h, vous bénéficiez d'une mutuelle avec un excellent rapport prix/garantie pour vous assurer une couverture santé de qualité. Si vous disposez d'un contrat intérimaire de 3 mois ou plus, votre affiliation démarre dès la 1ère heure. Une demande de dispense est possible, sous conditions : <https://bit.ly/3TKYlvh>

Certificat de travail

Ce document est disponible à la date de fin du contrat de mission, directement dans votre application Adecco & Moi.

Attestation Pôle Emploi

Adecco transmet une Attestation à France Travail (anciennement Pôle Emploi). Si vous êtes inscrit comme demandeur d'emploi, n'oubliez pas de signaler vos missions lors de votre déclaration de situation mensuelle à France Travail. Retrouvez vos attestations dans l'application Adecco & Moi.

Pour faciliter votre mission, tous les services sont disponibles gratuitement sur l'application **Adecco & Moi**

Ou connectez-vous à votre espace personnel **adecco.fr**

Prévention et Sécurité, tous acteurs !

La sécurité est une valeur commune, elle ne peut progresser que par l'engagement de chacun, tous ensemble (votre agence Adecco, vous et les entreprises qui vous accueillent).

La communication entre l'ensemble des acteurs du travail est fondamentale.

Votre agence Adecco est là pour vous sensibiliser à la sécurité. L'entreprise qui vous accueille doit vous former à la sécurité à votre poste. Vous devez suivre les consignes de sécurité et porter les équipements de protection individuels fournis.

En cas de changement de poste ou d'exposition à des risques non prévus à votre contrat prévenez immédiatement votre agence.

Alertez-la plus généralement en cas d'exposition à des situations dangereuses, notamment de danger grave et imminent.

Avez-vous les équipements de protection individuelle prévus dans votre contrat et avez-vous été formé à votre poste de travail ?

Si non, prenez contact avec votre agence Adecco !

Engagez-vous à nos côtés pour travailler en toute sécurité

L'entretien professionnel

Adecco met en oeuvre des actions pour faciliter votre évolution professionnelle.

Vous pouvez bénéficier d'un entretien professionnel, dès lors que vous avez cumulé 1600h sur 2 ans, dont 800h la deuxième année. L'entretien professionnel a pour objectif de :

- Faire le point sur votre parcours professionnel et sur vos compétences
- Vous aider à mieux définir quels sont vos souhaits d'orientation de carrière en clarifiant vos motivations et vos attentes
- Echanger sur notre collaboration.

Connaissez-vous le CDI Apprenant ?

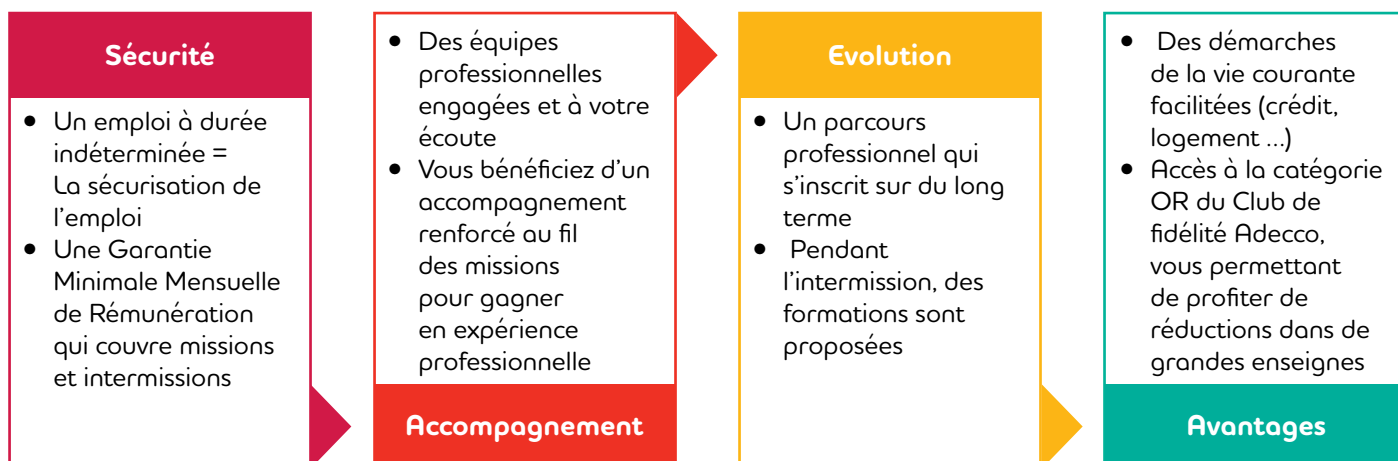
Le CDI Apprenant est un dispositif innovant, exclusivement proposé par Adecco, qui s'appuie sur le socle juridique du CDI Intérimaire et vous offre la possibilité de vous former sur des qualifications très recherchées par nos clients, sur votre bassin d'emploi.

Avec le CDI Apprenant :

- Vous êtes en CDI avec Adecco
- La formation se réalise en alternance et vous intégrez directement une entreprise
- Adecco vous suit tout au long de votre parcours
- Vous êtes formé sur un métier dont les entreprises ont besoin.

Le CDI Intérimaire

Une opportunité pour renforcer notre collaboration.



 **Parlez-en à votre agence Adecco.**



La formation

Adecco vous propose une très large palette de dispositifs de formation afin que vous puissiez être acteur de votre carrière et choisir les solutions de formation ou de conseil qui vous conviennent le mieux.

Les formations que vous pouvez entreprendre seul :



Pour faire le point sur votre situation professionnelle

Conseil en Evolution Professionnelle (CEP)
Bilan de Compétences (BC)



Pour enrichir vos compétences dans n'importe quel domaine

Compte Personnel de Formation (CPF)



Pour une reconversion professionnelle

CPF de Transition Professionnelle (CPF TP)



Pour faire reconnaître votre expérience professionnelle

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Les formations réalisées par Adecco :

Pour acquérir des compétences, tout en obtenant un diplôme ou une qualification professionnelle.

Contrat de Développement Professionnel Intérimaire

Sous condition d'ancienneté, il vous permet d'accéder à des missions plus qualifiées ou à des emplois permanents, grâce à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à l'issue d'une période de formation.

Contrat de Professionnalisation Intérimaire

Adecco vous accompagne vers l'obtention d'une qualification reconnue ou d'un diplôme, dans le cadre d'une formation en alternance au sein d'une entreprise partenaire.



Plan de développement de compétences

Des formations courtes à l'initiative d'Adecco, qui conditionnent le bon exercice de votre mission (formation sécurité, bureautique...).



Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire

Parcours réservé aux personnes éloignées du marché du travail et rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.



Contrat d'Apprentissage Intérimaire

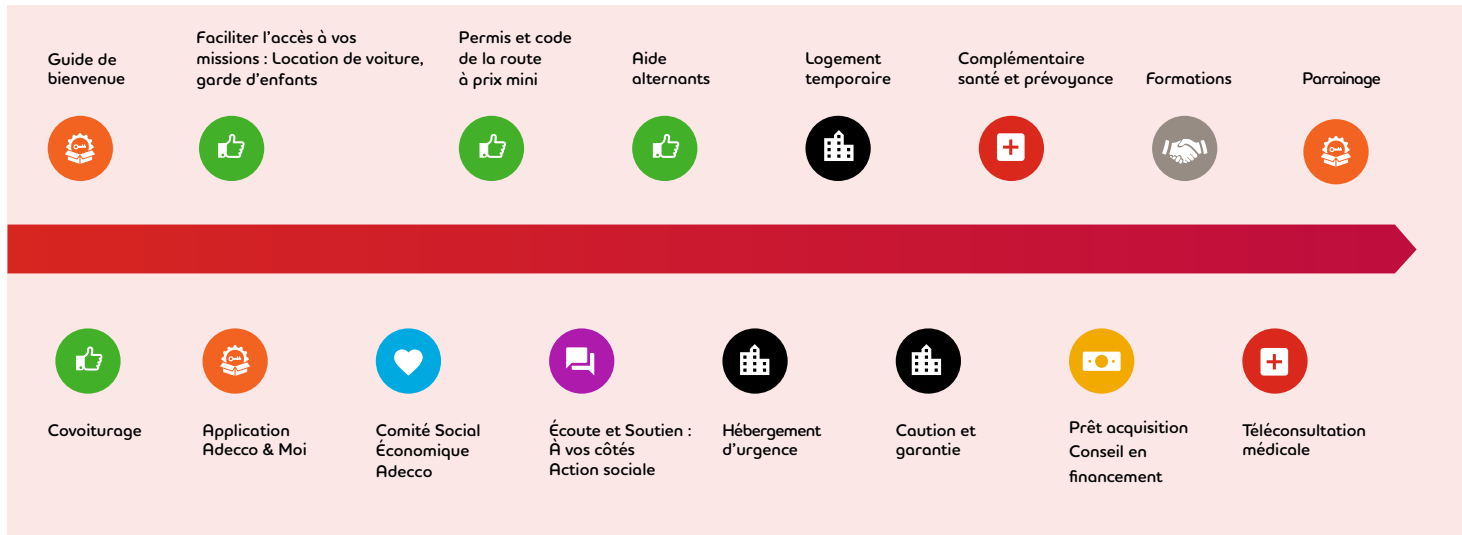
Il s'agit d'un contrat d'alternance réservé aux moins de 30 ans permettant d'obtenir un diplôme ou un titre reconnu par l'État.



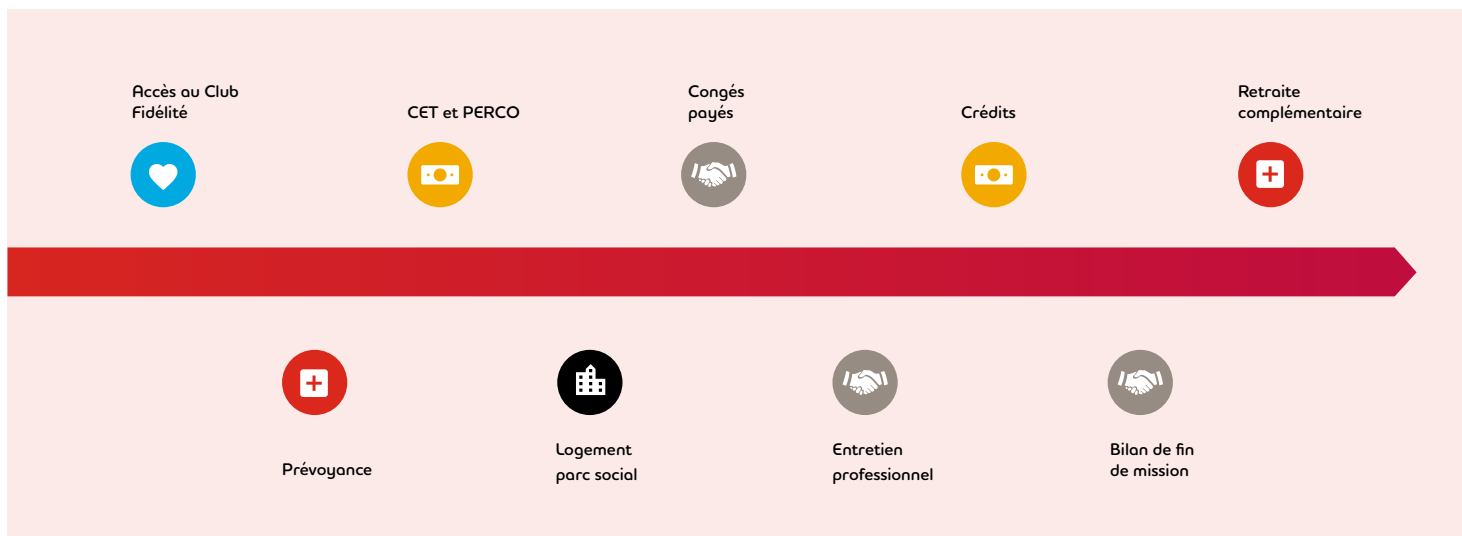
LA SYNTHÈSE DE VOS AVANTAGES :

Votre parcours avec Adecco : des services et avantages dédiés

Dès la première heure



Au cours de votre mission :



Adecco décode votre contrat

Au début de toutes les relations de travail, de toutes les histoires professionnelles et de toutes les missions d'intérim, il y a un contrat.

Bien le comprendre, c'est bien débiter l'aventure.

Important

Gérez vos contrats en ligne depuis votre application mobile **Adecco & Moi** ou sur votre **espace personnel**.

Accédez à votre espace sécurisé pour signer et consulter tous vos contrats.

Gain de temps et rapidité assurés !

Au fait,

Pensez à regarder au dos de votre contrat de travail, vous y trouverez des éléments importants qui vous aideront dans votre mission.

Vous trouverez dans votre contrat de travail :

1. _____
Qualification requise pour occuper le poste.
2. _____
Tâches et risques du poste : machines à utiliser, conditions particulières de travail, risques.
3. _____
Poste à risque : indique si le poste est considéré comme poste à risque dans l'entreprise cliente. Si oui, celle-ci vous informera des mesures à prendre lors d'une formation renforcée à la sécurité.
4. _____
Surveillance médicale renforcée : précise si le poste confié nécessite des visites médicales spécifiques et supplémentaires.
5. _____
Poste "soumis à intempéries" : apparaît si le personnel de la société utilisatrice est soumis au régime des intempéries. Dans ce cas, vous en bénéficierez également.
6. _____
Facteurs de pénibilité : mentionne si le poste est identifié par l'entreprise utilisatrice comme exposant à certains facteurs de risques professionnels permettant d'alimenter le compte professionnel de prévention (C2P) pour les contrats de durée supérieure à 1 mois.
7. _____
Équipements individuels de sécurité : matériel de protection individuelle nécessaire et que vous devrez utiliser.
8. _____
Durée de la mission avec indication éventuelle de la période de souplesse durant laquelle l'entreprise cliente peut mettre fin au contrat.
9. _____
Vos horaires de travail pour la mission.
10. _____
Période d'essai au cours de laquelle l'intérimaire ou l'agence Adecco peut mettre fin au contrat sans indemnité.
11. _____
Équipements collectifs : s'il existe des installations collectives au sein de la société cliente, vous en bénéficierez dans les mêmes conditions que le personnel salarié (ex. : vestiaires, douches, cantines...).
12. _____
Rémunération de référence du poste de travail confié pour un temps plein mensuel.
13. _____
Rémunération du salarié : détails de votre rémunération et de frais professionnels éventuels.
14. _____
Votre agence Adecco.
15. _____
Service médical du travail auquel votre agence Adecco est rattachée.

Contrat de Mission

Exemplaire à retourner signé dans les 48 h à l'agence

Modification tarif client, N° 1, effet le XXXXX

N° contrat : XXXX

Référence commande : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

URSSAF : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Entreprise Utilisatrice :

Réf : XXXXXXXXXX
Code : XXXXX

Salarié :

Délégué par : XXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Représentée par : XXXXXXXXXX

SIRET : XXXXXXXXXXXXXXXX

NAF : XXXXXXXX

IDCC :

N° Matricule : XXXXXXXX

Lieu de travail : XXXXXXXX

XXXXXX

Service médical : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Motif et justifications du recours : XXXXXXXXXXXXXXXX

Justifications précises : XXXXXXXX

Caractéristiques particulières et risques professionnels du poste :

- 1 Qualification demandée : XXXXXXXXXX
- 2 Tâches et risques du poste : PREPARATION DES PLATS CUISINES ET DES SAUCES - SERVICE - NETTOYAGE
- 3 Poste à risque (art. L 4142-2) : NON Suivi Individuel Renforcé : NON Poste soumis à intempéries : NON
- 6 Facteurs de pénibilité (art. L4161 et R.CT) : XXX
- 7 Equipements individuels de sécurité : Chaussures de sécurité
///

Equipements

collectifs : 11

SANITAIRES, VESTIAIRE

8 Durée de la mission :

Terme précis Avancée XX/XX/2024 ou reportée XX/XX/2024
Du : XX/X/2024 Au : XX/XX/2024

10 Période d'essai : 2 Jours travaillés

9 Horaires de travail : De 07H30 à 11H00 et de 11H30 à 15H00 ou de 10H30 à 11H00 et de 11H30 à 15H00 07h30 à 15h00 .

12 Rémunération de référence :

Base : XXXX mensuel pour XXXhXX Tx horaire : XXX

13 Rémunération du salarié :

| | |
|-----------------------------|-----|
| HEURES NORMALES | XX |
| AV.NATURE | XX |
| NS RETENUE AV. NATURE | XX |
| NS NAVIGO ZONES 1-5 MENSUEL | XX |
| Habill/Désabill Acc.Branche | XXX |

14 IFM à 0 ou 10 % ICCP à 10 % NS:Non Soumis

ADECCO XXXX
XXXXXXXX

XXXXXX XXXXXXXX
Tél. : XXXXXXXXXX
Fax. : XXXXXXXXXX
SIRET : XXXXXXXXXX

XXXXXX
XXXXXX

Signature Adecco :

Fait à : XXX
Le : XX/XX/2024

Signature du salarié :

Valant lecture et approbation du contrat et de ses conditions contractuelles figurant au verso.

ADECCO FRANCE Siège Social : 2, rue Henri Legay - 69626 Villeurbanne Cedex. SAS au capital de 89 471 753,50 Eur - 998 823 504 RCS Lyon. Garant financier (art. L.1251-49 du Code du Travail) Société Générale, Tour Suisse 69443 Lyon 3e

**Ce contrat de mission est fictif.
Les taux sont donnés à titre indicatif.**

Adecco décode votre bulletin de salaire

Bon à savoir !

Sur l'application Adecco & Moi, retrouvez chaque mois vos bulletins de salaires électroniques.

Vous trouverez dans votre bulletin de salaire :

- 1.** _____
Mode de paiement de votre salaire (virement ou chèque).
- 2.** _____
Qualification(s) indiquée(s) sur votre (vos) contrat(s) de mission.
- 3.** _____
Nombre de jours calendaires de votre contrat soit 30 "trentièmes" par mois. Un "trentième" = un jour calendaire (tous les jours de la semaine, samedi et dimanche compris).
- 4.** _____
Périodes des contrats correspondant aux dates de vos différents contrats.
- 5.** _____
Heures travaillées correspondant au nombre d'heures effectuées pour chaque contrat de mission.
- 6.** _____
Jour férié : détail des heures payées pour un jour férié non travaillé ou travaillé.
- 7.** _____
Frais professionnels : indemnité de restauration ou de déplacement sur le lieu de travail soumise à charges sociales.
- 8.** _____
Prime 13ème mois : le montant apparaîtra en bas du bulletin de salaire en cumul jusqu'à son versement.
- 9.** _____
Indemnité de Fin de Mission (IFM) versée à la fin de chaque mission, égale à 10% du salaire brut perçu pendant cette mission.
- 10.** _____
Congés payés égaux à 10% du salaire (IFM comprise). Ils sont payés en fin de mission.
- 11.** _____
Compte Epargne Temps : possibilité de verser tout ou partie des primes conventionnelles, dans un compte rémunéré à un taux déterminé par un accord d'entreprise.
- 12.** _____
Rémunération soumise à cotisation : somme de l'ensemble des rubriques de paies devant être soumises à cotisations.
- 13.** _____
Montant brut avant déductions sociales obligatoires.
- 14.** _____
Cotisations Sociales obligatoires : les cotisations et contributions sont regroupées par nature de risque (santé, accident du travail, assurance retraite...).
- 15.** _____
Complémentaire Santé obligatoire.
- 16.** _____
Cotisation CSG non imposable et imposable : 98,25% du brut + 100% de la part patronale complémentaire santé + 100% d'une partie de la cotisation prévoyance patronale (Maladie/AT). CSG imposable HS : 98,25% du brut des heures supplémentaires entièrement imposable.
- 17.** _____
Charges patronales : payées par Adecco et non déduites de votre salaire.

Bulletin de salaire

Paie Du : 9/2023

Paiement le : 12/10/2023

Net à payer

1551,15 EUROS

Mode de paiement:

VIREMENT **1** caisse épargne

| | Libellés | Heures ou Bases | Employeur | | Taux | Gains | Retenues |
|-----------|----------------------------------------|--------------------|-----------|-----------|----------|-------------------|-----------------|
| | | | Taux | Montant | | | |
| 2 | 1 CHAUFFEUR LIVREUR | | | 0 Trent. | 7,00 | du 29/04 au 27/05 | |
| | 1 CHAUFFEUR LIVREUR | | | 12 Trent. | 72,00 | du 04/09 au 15/09 | |
| | 1 CHAUFFEUR LIVREUR | | | 15 Trent. | 70,00 | du 18/09 au 30/09 | |
| 5 | 001 HEURES NORMALES | 140,00 | | | 11,87 | 1661,80 | |
| | 002 H.SUP 25 % | 2,00 | | | 14,84 | 29,68 | |
| 6 | 022 HRES JF NON TRAV. P/F | 7,00 | | | 11,87 | 83,09 | |
| 7 | 240 DEPLACEMENT (Soumis) | 1,00 | | | 45,00 | 45,00 | |
| | 418 Indemn. Nourriture | 3,00 | | | 8,60 | 25,80 | |
| 8 | 006 13EME MOIS | 67,20 | | | 1,00 | 67,20 | |
| 9 | 007 I F M | 1010,87 | | | 10,000 % | 101,09 | |
| 10 | 013 CONGES PAYES | 1111,96 | | | 10,000 % | 111,20 | |
| 11 | 110 CET Vers. Prime | 1,00 | | | | | 67,20 |
| 12 | REMUNERATION SOUMISE A COTISATION | 2057,66 | | | | | |
| 13 | MONTANT BRUT | 2057,66 | | | | | |
| | COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES | | | | | | |
| | SANTE | | | | | | |
| | Sec Soc Mal Mat Inv Dec | 2057,66 | | 267,50 | | | |
| | Complémentaire santé 15 | 147,00 | | 9,25 | | | 9,25 |
| | ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF. | 2057,66 | | 35,80 | | | |
| | RETRAITE NON CADRE | | | | | | |
| | Securité sociale plaf | 2057,66 | | 175,93 | 6,900 % | | 141,98 |
| | Securité sociale déplaf | 2057,66 | 17 | 39,10 | 0,400 % | | 8,23 |
| | Complémentaire tranche 1 | 2057,66 | | 81,07 | 3,930 % | | 80,87 |
| | Contribution d'Equilibre Général TA | 2057,66 | | 26,54 | 0,860 % | | 18 17,70 |
| | FAMILLE | 2057,66 | | 108,03 | | | |
| | ASSURANCE CHOMAGE | 2057,66 | | 83,96 | | | |
| | COTIS. PREVUES CONVENTION COLLECTIVE | 2057,66 | | 22,01 | | | |
| | AUTRES CHARGES DUES PAR L'EMPLOYEUR | | | 94,01 | | | |
| | CSG non imposable | 2011,16 | | | 6,800 % | | 136,76 |
| | CSG imposable 16 | 2011,16 | | | 2,400 % | | 48,27 |

Ce bulletin de salaire est fictif.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

- 18.** _____
Charges salariales déduites de votre salaire.
- 19.** _____
Total cotisations sociales obligatoires salariales : somme des cotisations salariales (sauf la prévoyance).
- 20.** _____
Total des cotisations sociales obligatoires patronales : somme des cotisations patronales (sauf la prévoyance).
- 21.** _____
Exonérations et allègements de cotisations : pour la partie salariale, il s'agit de la réduction des cotisations salariales des heures supplémentaires.
- 22.** _____
Cotisations Sociales facultatives.
- 23.** _____
Total des cotisations sociales facultatives salariales : il s'agit des cotisations salariales de prévoyance.
- 24.** _____
Total des cotisations sociales facultatives patronales : il s'agit des cotisations patronales de prévoyance.
- 25.** _____
Montant net social : revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux obligatoires.
- 26.** _____
Frais professionnels non soumis : éléments de rémunération et de frais professionnels non soumis à cotisation.
- 27.** _____
Prélèvement à la source : indique votre taux d'imposition et le montant prélevé au titre de l'impôt sur le revenu.
- 28.** _____
Retenues diverses : exemple les acomptes.
- 29.** _____
Total des heures payées dans le mois.
- 30.** _____
13ème mois à payer : montant total brut cumulé depuis le début de la mission, qui sera débloqué et payé en fin de mission.
- 31.** _____
Base IFM : base de calcul de l'IFM de la mission non terminée à la fin du mois, payée à la fin de la mission.
- 32.** _____
Base de congés payés : base de calcul des congés payés de la mission non terminée à la fin du mois. Ces congés payés seront versés à la fin de la mission.
- 33.** _____
Réduction des cotisations salariales. Heures supplémentaires : depuis le 1er janvier 2019, les heures supplémentaires et complémentaires effectuées peuvent bénéficier d'une réduction de cotisation salariale d'assurance vieillesse.
- 34.** _____
Montant net des heures supplémentaires du mois.
- 35.** _____
Montant Cumulé annuel net des Heures supplémentaires. Exonération plafonnée à 7 500€/an.
- 36.** _____
Compteur Compte Epargne Temps : cumul des primes dans le CET à M-1 (sauf mois en cours).
- 37.** _____
Salaire net avant retenues éventuelles du prélèvement à la source.
- 38.** _____
Cumul annuel du brut social du 1er décembre de l'année N-1 au 30 novembre de l'année N.
- 39.** _____
Cumul des salaires nets imposables : montant à déclarer pour vos impôts.
- 40.** _____
Total versé employeur : somme du salaire brut et des contributions de l'employeur déduites des allègements de charges.
- 41.** _____
Cumul annuel des « trentièmes » : avec un maximum de 30 « trentièmes » par mois.
- 42.** _____
Net à payer : salaire à verser (acomptes déduits).

Version vidéo explicative de votre bulletin de salaire ici
<https://www.adecco.fr/faq/fiche-paie>

| | Libellés | Heures ou Bases | Employeur | | Taux | Gains | Retenues |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|---------|---------|--------|----------|
| | | | Taux | Montant | | | |
| 14 | CSG imposable HS 16 | 29,16 | | | 9,200 % | | 2,68 |
| | CRDS imposable | 2011,16 | | | 0,500 % | | 10,05 |
| | CRDS imposable HS | 29,16 | | | 0,500 % | | 0,15 |
| | 19 TOTAL COT. SOC. OBLIGATOIRES SALARIALES | 455,94 | | | | | |
| | 20 TOTAL COT. SOC. OBLIGATOIRES PATRONALES | | | 943,20 | | | |
| | 21 EXONERATIONS ET ALLEGEMENTS COTISATIONS | | | 410,36 | | 3,36 | |
| | 22 COTISATIONS SOCIALES FACULTATIVES Prévoyance, Incapacité, Invalidité, Décès | | | 9,47 | | | 8,23 |
| | Prévoyance maladie | | | 2,43 | | | 2,10 |
| | 23 TOTAL COT. SOC. FACULTATIVES SALARIALES | 10,33 | | | | | |
| | 24 TOTAL COT. SOC. FACULTATIVES PATRONALES | 11,90 | | | | | |
| | MONTANT NET SOCIAL 25 | 1616,98 | | | | | |
| | 295 IRHLE ex Panier Chantier 26 | 17,00 | | | 9,20 | 156,40 | |
| | 27 **PRELEVEMENT A LA SOURCE** | | | | | | |
| | 130 PAS-Priv à la source Taux personnalisé | 1635,47 | | | 0,00% | | 0,00 |
| 28 **RETENUES DIVERSES** | | | | | | 200,00 | |
| 031 ACOMPTE | | | | | | | |
| 045 HEURES PAYEES 29 | 149,00 | | | | | | |
| 080 13EME MOIS A PAYER 30 | 67,20 | | | | | | |
| 088 BASE IFM A PAYER 31 | 901,70 | | | | | | |
| 089 BASE CP A PAYER 32 | 901,70 | | | | | | |
| 33 **Montant net des heures compl/suppl exonérées** | | | | | | | |
| 157 Montant HS Net/Mois 34 | 27,70 | | | | | | |
| 158 Cumul HS Net Annuel 35 | 96,94 | | | | | | |
| 119 CET Total Adecco M-1 36 | 244,03 | | | | | | |

| | Libellés | Heures ou Bases | Employeur | | Taux | Gains | Retenues |
|----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-----------|---------|------|---------|----------|
| | | | Taux | Montant | | | |
| 37 | NET A PAYER AVANT RETENUES/PAS 1751,15 évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie : 29,63 euros | | | | | 2284,62 | 733,47 |

| Repos compensateur | | Brut Social | Cotisations Salariales | Net Imposable | Total versé employeur | Cotisations Patronales | Base SS plafonnée | Trentièmes Présence | Net à payer 1551.15 EUROS Rembt PAS 0.00 EUROS |
|-------------------------|-------|-------------|---------------------------|------------------|--------------------------|---------------------------|----------------------|------------------------|---------------------------------------------------------|
| Acquis du mois 0,00 | Mois | 2057,66 | -462,91 | 1635,47 | 2758,80 | 544,74 | 2057,66 | 27 | |
| Solde à prendre 0,00 | Année | 15668,85 | -3530,68 | 12554,65 | 21831,47 | 4217,80 | 15668,85 | 211 | |

Ce bulletin de salaire est fictif.
Les taux sont donnés à titre indicatif.

Adecco décode votre bulletin de salaire

35. _____
Montant Cumulé annuel net des Heures supplémentaires.
Exonération plafonnée à 7 500€/an.

36. _____
Compteur Compte Épargne Temps : cumul des primes dans le
CET à M-1 (sauf mois en cours).

37. _____
Salaire net avant retenues éventuelles du prélèvement à la
source.

38. _____
Cumul annuel du brut social du 1er décembre de l'année N-1 au
30 novembre de l'année N.

39. _____
Cumul des salaires nets imposables : montant à déclarer pour vos
impôts.

40. _____
Total versé employeur : somme du salaire brut et des contributions
de l'employeur déduites des allègements de charges.

41. _____
Cumul annuel des « trentièmes » : avec un maximum de 30
« trentièmes » par mois.

42. _____
Net à payer : salaire à verser (acomptes déduits).

Version vidéo explicative de votre bulletin de salaire ici

<https://www.adecco.fr/faq/fiche-paie>



Les 10 règles de l'efficacité

Pour mettre toutes les chances de votre côté et réussir votre mission, des règles sont à respecter.

1

Je suis à l'heure et je respecte les horaires de l'entreprise.
En cas de retard ou d'impossibilité de me rendre en mission, je préviens mon agence Adecco et l'entreprise dans laquelle je travaille avant l'heure de ma prise de poste.

2

Je m'assure de posséder tous les documents nécessaires pour effectuer la mission.

3

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'entreprise où je suis en mission et les consignes liées à mon travail.

4

Je respecte mon employeur Adecco, ainsi que les collaborateurs de l'entreprise où je suis en mission.

- 

Je porte une tenue vestimentaire adaptée à mon activité.
Je m'engage à porter les équipements de sécurité remis (chaussures de sécurité, gants lunettes, ...) et nécessaires pour ma mission.
- 

Je vérifie le matériel qui m'est confié, je signale à mon entreprise et/ou à mon agence Adecco toute anomalie de fonctionnement.
- 

Je maintiens mon poste de travail propre et rangé. Je ne reçois ni n'émetts d'appel téléphonique personnel pendant mon temps de travail.
- 

J'alerte sans tarder mon agence Adecco en cas de difficulté avec l'entreprise afin que l'agence intervienne pour régler le différend.
- 

Pendant ma mission, je saisis mes heures effectuées sur l'application Adecco & Moi ou sur mon espace personnel. En fin de semaine et en fin de mission, je valide mes heures. Adecco fait le rapprochement avec les heures transmises par l'entreprise.
- 

Je m'engage ni à être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiant, ni à en consommer sur mon lieu de mission.

Vous trouverez tout

dans votre application Adecco & Moi
et sur votre espace personnel Adecco.fr

Adecco



Adecco & Moi



- Signature des contrats
- Accès aux bulletins de salaires
- Demandes d'acomptes
- Demandes de certificats et attestations
- Envoi de documents administratifs
- Consultation des avantages
- Gestion du Compte Epargne Temps
- Validation des relevés d'heures
- Demandes de congés
- Notification de missions
- Et bien plus encore !

[adecco.fr](https://www.adecco.fr)

